



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-045-2025-10

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris /**

IDF-2025-10-20-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au PCE Paris 8ème Madeleine (2 pages)

Page 3

IDF-2025-10-21-00002 - Arrêté portant délégation générale de signature (au CBR) (3 pages)

Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile  
de France et du département de Paris

IDF-2025-10-20-00012

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal au  
PCE Paris 8ème Madeleine



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de contrôle et d'expertise

PARIS 8E Madeleine

5 rue de Londres

75315 PARIS cedex 09



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Madeleine, Claude CASENAVE, Inspecteur principal des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à Hervé FLEURY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Madeleine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous et aux agents désignés dans ce même tableau ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENGER Olivia	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BLONDET Céline	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOJIKIAN Isabelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
COSTE Johann	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DE MONTLAS Hélène	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DECAUDIN Crystelee	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
FLACHON Françoise	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
GAMRACY Martine	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
YHUEL Eric	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
AIDAOUI Amar	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BALLESTRA Daniel	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
COMBE Viviane	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
HOCHSTEIN Nicolas	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEYNE Pascal	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROVIRA Philippe	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SIROT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
THIEULLENT Léa	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 20/10/2025

Le responsable du pôle contrôle expertise  
de Paris 8ème Madeleine ,

Signé

Claude CASENAVE

Direction régionale des finances publiques d'Ile  
de France et du département de Paris

IDF-2025-10-21-00002

Arrêté portant délégation générale de signature  
(au CBR)



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

#### **Arrêté portant délégation générale de signature**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025, nommant auprès du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France, Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, afin de l'assister dans les fonctions de contrôleur budgétaire ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu la décision de la direction générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, expert de haut niveau (groupe II) pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

**Article 2 :**

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de Frédéric de VAUGIRAUD, à Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

**Article 3 :**

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police est donnée, en cas d'empêchement de Frédéric de VAUGIRAUD, à Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

**Article 4 :**

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de Frédéric de VAUGIRAUD, à :

- Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Laetita BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- Frédéric AGNES, Damien VINATIER, Suzel NEVEUX, Laetitia JAQUET et Kévin LEPETIT, inspecteurs des finances publiques.

### **Article 5 :**

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes cités à l'article 1, est donnée à :

- Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe,
- Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- Frédéric AGNES, Damien VINATIER, Suzel NEVEUX, Laetitia JAQUET et Kévin LEPETIT, inspecteurs des finances publiques,
- Emmanuelle BRUN, contrôleur principale des finances publiques et Mina EL ACHAK, contrôleur des finances publiques.

### **Article 6 :**

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration,
- Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Valérie GAILLARD, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 21 octobre 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON